



Lancement de la norme ISO 14064 sur la déclaration et la vérification des gaz à effet de serre

par Chan Kook Weng et Kevin Boehmer



Au moment où ce numéro d'ISO Management Systems était mis sous presse, l'ISO s'apprêtait à lancer sa nouvelle norme ISO 14064 sur la déclaration et la vérification des gaz à effet de serre (GES).

En développant cette norme en trois parties, l'ISO entend mettre à disposition un ensemble d'exigences ou de spécifications non équivoques et vérifiables, à l'appui des entreprises, des organisations et des auteurs de propositions de projets de réduction des émissions de GES. Le recours à la norme ISO 14064 pour la quantification, la déclaration et la vérification permet d'assurer qu'« une tonne de carbone reste toujours une tonne de carbone ».

L'ISO 14064 est le résultat de plusieurs années de travail approfondi et d'engagement avec la communauté internationale des organismes gouvernementaux et des milieux d'affaires concernés par la problématique du changement cli-

Quelque 175 experts internationaux de 45 pays et de 19 organisations en liaison ont collaboré pour mettre au point la norme ISO 14064

matique. Cette norme a été élaborée par le Groupe de travail sur le Changement climatique (GT 5) du TC 207, le Comité technique de l'ISO responsable de la famille de normes ISO 14000 sur le management environnemental.

Ces normes phares ont été présentées lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique tenue à Montréal, Canada, à la fin 2005. Elles apporteront clarté et cohérence aux auteurs de déclarations d'émission de GES et à toutes les parties prenantes.

L'ISO 14064 apporte une solution au problème que le Groupe

Ad Hoc du Bureau de gestion technique de l'ISO sur le changement climatique avait mis en lumière en 2002. Le groupe avait constaté à l'époque que les gouvernements, les industries et les initiatives de nature volontaire utilisaient différentes approches pour faire état des émissions et des suppressions de GES, au niveau de l'entreprise ou au niveau du projet, et qu'il n'existait pas de protocoles de validation ou de vérification acceptés de manière générale.

Pour remédier à cette situation, le Département des Normes de Malaisie (DCM – www.dsm.gov.my) et le Conseil canadien des normes (CCN – www.scc.ca) ont ainsi proposé l'élaboration de l'ISO 14064. Ils ont depuis lors piloté, dans huit réunions internationales, le travail de quelque 175 experts internationaux de 45 pays et de 19 organisations en liaison pour mettre au point la norme.

Quels sont les objectifs de l'ISO 14064 ?

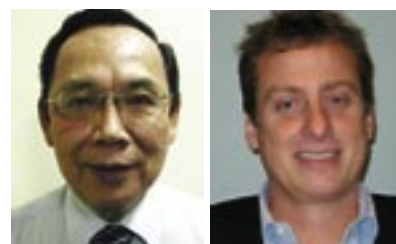
- renforcer l'intégrité environnementale en facilitant la cohérence, la transparence et la crédibilité de la quantification, de la surveillance et de la rédaction de rapports et de la vérification des GES ;
- permettre aux entreprises d'identifier et de gérer les charges, les ressources et les risques liés aux GES ;
- faciliter l'échange commercial des allocations ou des crédits en matière de GES, et

- appuyer la conception, le développement et la mise en œuvre de plans ou de programmes GES comparables et cohérents.

L'ISO 14064 *Gaz à effet de serre* se décline en trois parties, qui développent en détail des spécifications et directives dans des perspectives distinctes : au niveau des organisations, au niveau du projet et pour la validation et la vérification des déclarations.

Au niveau des organisations

La Partie 1 : *Spécification et directives, au niveau des organisations, pour la quantification et*



Dr. Chan Kook Weng (à gauche) est Animateur, Groupe de travail 5 de l'ISOTC 207 sur le changement climatique. Il est chercheur principal au Malaysian Palm Oil Bureau.

Kevin Boehmer (à droite) Secrétaire de l'ISO TC 207 GT 5, est directeur de programme à l'Association canadienne de normalisation.

E-mail kevin.boehmer@csa.ca
Web www.csa.ca
Web www.tc207.org

la déclaration des gaz à effet de serre et leur suppression, détaille les principes et les exigences afférents à la conception, à la mise au point, à la gestion et à l'établissement de rapports des inventaires de gaz à effet de serre pour les organismes ou les entreprises.

Elle comprend des exigences permettant de déterminer les périmètres organisationnels, les périmètres d'émission des GES, de quantifier les émissions et les suppressions de GES d'un organisme et d'identifier les actions ou activités spécifiques d'une entreprise visant à améliorer la gestion des GES.

Elle inclut également des exigences et des directives sur la gestion de la qualité de l'inventaire, la rédaction de rapports, l'audit interne et sur les responsabilités de l'entreprise vis-à-vis des activités de vérification.

La Partie 1 s'adresse aux entreprises qui participent à des initiatives volontaires d'enre-

gistrement des GES ou à des programmes réglementaires d'allocation. Elle vise aussi les administrateurs qui sont chargés de la conception de programmes ou de plans GES.

L'ISO 14064 sera complétée par l'ISO 14065, qui traitera des exigences pour l'accréditation ou la reconnaissance des organismes de validation ou de vérification des GES

L'ISO 14064-1 est conforme aux meilleures pratiques définies dans le *Protocole sur les gaz à effet de serre, norme comptable et déclarative des entreprises*, du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et du World Resources Institute (WRI).

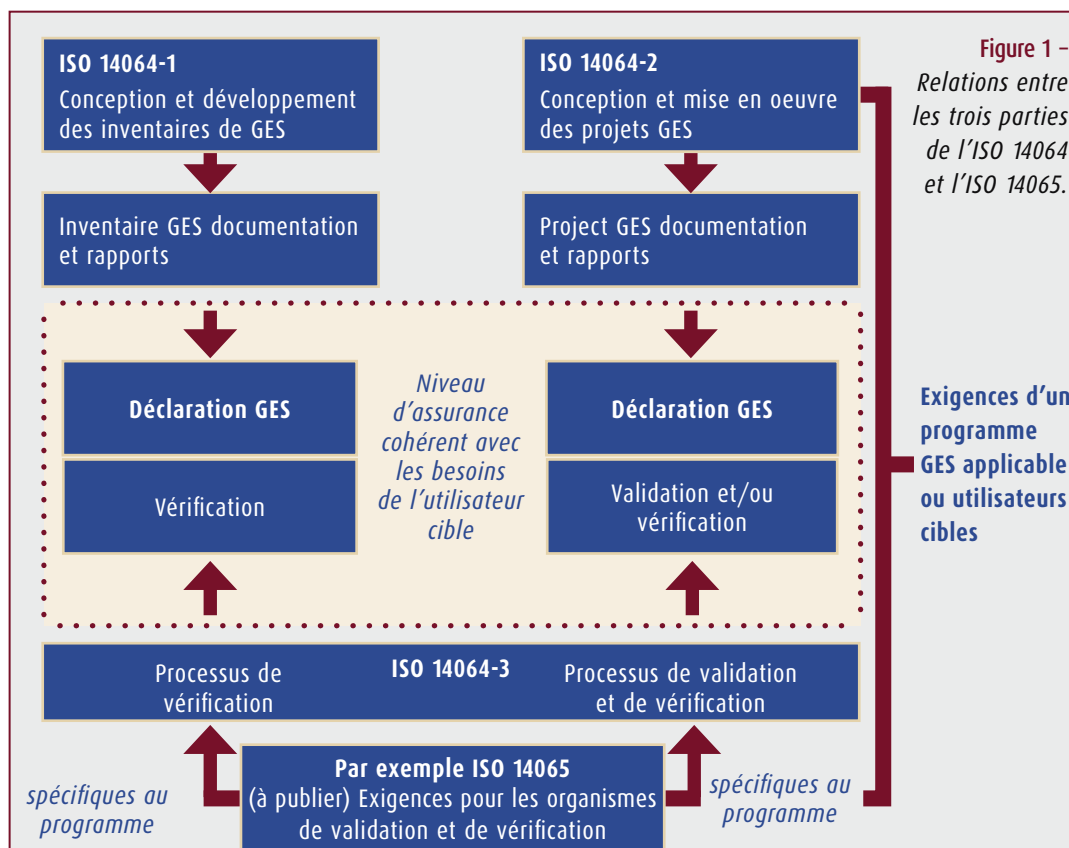
Au niveau du projet

La Partie 2: *Spécifications et directives, au niveau du projet, pour la quantification, le contrôle et la déclaration des réductions d'émission ou d'accroissement de suppression des gaz à effet de serre*, traite des projets GES ou des activités fondées sur un projet, spécifiquement conçus pour réduire les émissions de GES ou pour accroître leur suppression.

Elle comprend les principes et les exigences permettant de

déterminer le scénario de référence du projet et de le surveiller, de quantifier et de consigner dans des rapports les performances du projet par rapport aux niveaux déterminés par le scénario de référence. Elle fournit ainsi les fondements des projets GES à valider et à vérifier.

Cette Partie 2 s'adresse aux auteurs de propositions de projet qui participent à des programmes volontaires ou à des plans réglementaires fondés sur



des crédits. Elle vise aussi les administrateurs qui sont chargés de la conception de programmes ou de plans GES.

Selon l'ISO 14064-2, en satisfaisant à bon nombre des exigences de la norme, les utilisateurs devront sélectionner ou établir des directives des bonnes pratiques pertinentes, de manière à assurer la compatibilité avec des pratiques existantes (par exemple les mécanismes de développement propre) ou des pratiques émergentes.

Validation et vérification

La Partie 3: *Spécifications et directives pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre*, détaille les principes et les exigences relatifs à la vérification

L'ISO EN DIRECT

des inventaires des GES et à la validation ou à la vérification des projets GES.

Elle décrit le processus de validation ou de vérification des gaz à effet de serre et spécifie des composants tels que la planification de la validation ou de la vérification, les méthodes d'évaluation et l'appréciation des déclarations relatives aux gaz à effet de serre d'une entreprise ou d'un projet.

La Partie 3 de l'ISO 14064 peut être utilisée par des entreprises ou des parties indépendantes pour valider ou vérifier des déclarations relatives aux gaz à effet de serre. Elle établit la bonne pratique internationale à adopter pour le processus de validation ou de vérification des GES.

L'ISO 14064 intègre les principes de neutralité, rigueur technique, participation élargie et rapidité de livraison

L'ISO 14065

L'ISO 14064 sera complétée par l'ISO 14065, qui traitera des exigences pour l'accréditation ou la reconnaissance sous d'autres formes d'organismes susceptibles d'entreprendre la validation ou la vérification des GES par rapport à l'ISO 14064 ou à d'autres normes ou spécifications pertinentes.

L'ISO 14065 est élaborée par un groupe de travail mixte, le GT 6, créé en 2004 et constitué d'experts de l'ISO TC 207 et du CASCO, Comité de l'ISO pour l'évaluation de la conformité, piloté par le South African Bureau of Standards (SABS – www.sabs.co.za), en partena-

riat avec le Conseil canadien des normes. Cette norme devrait paraître au début 2007.

La **Figure 1** (page précédente) montre les relations entre l'ISO 14064 et l'ISO 14065.

Les défis

En travaillant à l'ISO 14064, les experts ont pu exploiter la notoriété et les forces des processus de l'ISO, mais les difficultés ne leur ont pas été épargnées face au défi que représente la normalisation d'un domaine parfois complexe et dont les enjeux demeurent politiques. Pour les guider dans leurs travaux, le GT 5 a défini quatre principes à respecter : neutralité, rigueur technique, participation élargie et rapidité de livraison (voir **Tableau 1**).

Les concepteurs de l'ISO 14064 ont réexaminé régulièrement ces principes de travail afin de s'assurer que la norme fournirait à une large palette d'utilisateurs des outils flexibles, crédibles et vérifiables, applicables à différents plans GES, qu'il s'agisse de programmes volontaires ou de plans d'action réglementaires.

Le GT 5 ne prétend pas que l'ISO 14064 représentera une solution complète pour répondre aux impératifs de comptabilisation et de vérification des GES, mais il sait qu'elle est un référentiel important pour les entreprises ou les auteurs de propositions de projet qui participent à diverses initiatives d'ordre volontaire ou réglementaire, ou aux administrateurs chargés de concevoir et de mettre en œuvre des plans ou des programmes GES.

Un exemple marquant

Pour le Secrétaire général de l'ISO, Alan Bryden : « les déclara-

Les principes de travaux adoptés pour l'ISO 14064

Neutralité – En termes de programme ou de plan GES, l'ISO 14064 est un document neutre. Autrement dit, les auteurs de l'ISO 14064 ont trouvé un équilibre entre ouverture et sélectivité en matière de programme GES ou, sous l'angle politique, entre pertinence et directives prescriptives.

Rigueur technique – Les auteurs de la norme ont reconnu que sans rigueur technique absolue la norme perdrait sa crédibilité et sa pertinence pour le marché. Dans ce souci, chaque Partie de l'ISO 14064 fait usage des meilleures pratiques techniques. La Partie 1 est en parfaite cohérence avec les meilleures pratiques en vigueur (par exemple, le Protocole GES). La Partie 2 vise la compatibilité avec les bonnes pratiques en vigueur ou autorise, si besoin est, la mise en place et la justification d'une nouvelle bonne pratique, alors que la Partie 3 établit une nouvelle bonne pratique internationale.

Participation élargie – Le GT 5 a reconnu l'impact que pourrait avoir, au niveau de la crédibilité de l'ISO 14064, la participation la plus large possible à son processus de développement. La participation de divers pays, régions, groupes de parties prenantes et experts techniques a ainsi été encouragée, de façon à assurer la confrontation de perspectives et de points de vue différents et la prise en compte de connaissances et de besoins différents.

Rapidité de livraison au marché – Un large éventail d'initiatives et de plans GES ont été établis, tandis que d'autres sont en cours de développement ou en gestation ; le GT 5 a donc adopté un calendrier serré, mais réalisable pour mener à bien les travaux. Le GT 5 a pu livrer l'ISO 14064 en moins de trois ans et demi.

Tableau 1 – Les principes de travaux adoptés pour l'ISO 14064.

rations concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, largement tenues pour responsables du changement climatique peuvent avoir, outre leurs implications environnementales et techniques, des incidences d'ordre politique et financier. Il est donc essentiel d'assurer leur crédibilité.»

L'ISO conjugue ses compétences dans les domaines de l'environnement et de l'évaluation de la conformité pour développer les instruments permettant de mesurer, de vérifier et de valider ce type de déclaration. C'est un bel exemple de la façon dont les travaux de l'ISO peuvent aider à fournir des outils pratiques pour répondre aux défis mondiaux auxquels est confrontée la communauté internationale.